



Amiens, le 19 juin 2017

### Communiqué de presse

## **Ouverture de bouches incendie : Mise en garde du préfet**



Il est actuellement constaté une recrudescence de l'ouverture de bouches à incendie dans Amiens, utilisées pour se rafraîchir.

Face à ce phénomène, Philippe De Mester, préfet de la Somme tient à rappeler que les bouches à incendie servent à la sécurité et sont réservées aux soldats du feu. Ces pratiques peuvent avoir de graves conséquences :

- manque d'eau/débit suffisant si les pompiers doivent éteindre un incendie ;
- inondations caves et parkings ;
- inondation des équipements électriques ;
- risque d'électrocutions et accidents sur voies publiques ;
- le débit d'eau est extrêmement fort et peut blesser

Le préfet rappelle enfin que les auteurs de ces faits peuvent faire l'objet de poursuites pénales et invite au civisme de tous les habitants.